

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 10 FEVRIER 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. ATTEIA, M. BAILLON, M. DEVILLERS, M. LAPAIRE, M. LATRY, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, Mme FENOILLAT, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, M. CAPEL, Mlle CARVALHO, M. CHEGRANE, M. LOUVRADOUX, M. SCHMITT, M. BROUCH, M. GOYER, Mme TAHAR.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, M. ESCADAFAL, M. PIALOUX, Mme ARMENGAUD, Mme LARGOUE.

Le Président ouvre la séance à 9 H 40. Il annonce qu'après l'approbation des procès-verbaux, suite à la demande de certains membres du CEVU, il proposera une discussion sur les questions d'actualité avant d'aborder les autres points de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 28 NOVEMBRE 2008 ET DU 14 JANVIER 2009

Le procès verbal du CEVU du 28 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Dans le procès-verbal du 14 janvier 2009, M. CHEGRANE demande à ce que son nom soit précédé de M. et non de Mlle.

Après modification, le procès-verbal du 14 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

Le Président demande ensuite quelles sont les questions d'actualité que les membres du CEVU désirent aborder.

M. BAILLON fait savoir que des étudiants, des collègues enseignants ainsi que des BIATOSS lui ont demandé d'interroger le Président de l'université à propos de l'impact du mouvement de grève actuel sur les contrôles continus et le calendrier universitaire.

Le Président répond qu'il en appelle au sens des responsabilités des collègues de l'université. A eux de voir quelle est la part d'engagement légitime. L'établissement est dans une situation de flottement mais qui n'est pas aussi grave que dans le passé. Certains cours se font, d'autres pas. Il faudra prendre une décision, mais actuellement nous sommes incapables de dire ce que nous allons faire. Une réunion est organisée dans l'après-midi avec les directeurs des UFR, des représentants syndicaux BIATOSS, enseignants et étudiants pour faire le point sur ce qui se passe réellement. Il ne s'agit pas de contrôler mais de faire remonter les informations et d'avoir le point de vue des représentants syndicaux.

M. BAILLON souligne que des contrôles continus sont prévus pour la semaine prochaine, mais que les cours ne sont pas donnés de la même manière selon les groupes de TD. Il y a des disparités de fonctionnement.

Le Président se dit à l'écoute et preneur de propositions, mais il ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat.

M. CHEGRANE demande à quel moment est partie la convocation pour la réunion annoncée et à quels étudiants elle a été adressée.

Le Président répond que le message est passé tardivement auprès des syndicats étudiants.

M. COQUELIN propose un moyen de rassurer la communauté : conformément à ce qui a été le cas dans le passé, préciser que tous les contrôles de connaissances ne pourront porter que sur des parties du programme traitées. Les sujets seront refaits si tel n'est pas le cas.

En outre, au nom des élus de la liste PAR et suite à la motion votée par l'assemblée générale des personnels, il invite le Président à transmettre la voix des personnels de l'université auprès du Ministère. Il fait référence ensuite à un appel lancé à la Sorbonne par 9 présidents d'université dont il donne lecture. Cet appel est un préalable à un mouvement général devant entraîner les autres présidents d'université. Il demande enfin au Président quelle est la position publique qu'il entend défendre.

Le Président répond qu'il n'a pas eu le temps de lire dans le détail cet appel et qu'il n'a pas de position à exprimer vis-à-vis de ces neuf collègues. Ce qui doit être discuté se fera la semaine prochaine, les 18 et 19 février, à la CPU. Sur place, il y aura une définition collective de cette instance. C'est l'union qui fait la force. Il rappelle qu'il a depuis longtemps inscrit la question du statut des enseignants-chercheurs à l'ordre du jour du prochain CA. Il considère que le CA, qui a déjà voté une motion sur le master enseignement, est la seule instance à pouvoir prendre position sur ce sujet et lui-même y participera.

M. CHEGRANE rappelle que la veille, lors de l'assemblée générale, il y a eu une motion adoptée demandant l'organisation d'un vote par collège à l'échelle de l'université sur les deux textes. Il demande au Président quelle est sa position.

Le Président répond qu'il n'a pas reçu cette motion. Il exprime cependant sa réaction immédiate :

- Il constate que pour le master enseignement, le Conseil d'Administration s'est déjà prononcé à l'unanimité. L'AERES, reçue hier par le PRES, a dit que rien ne pressait pour la remontée des maquettes. Nous espérons un moratoire d'au moins un an.
- Pour les statuts des enseignants-chercheurs, le problème va être posé devant le CA vendredi prochain et on verra le texte qui sera proposé. Une large diffusion en sera donnée.

M. COQUELIN revient sur le fait que le Président de l'université est une personnalité représentative importante auprès du Ministère et qu'il lui est demandé de faire remonter une information vers celui-ci. Il précise qu'il existe des éléments nouveaux par rapport aux situations de crises antérieures : une mobilisation des présidents, une mobilisation très forte des enseignants, des modalités d'action différentes : pas de blocage, une association des enseignants, BIATOSS et étudiants.

Il en conclut qu'il est urgent de profiter de cette dynamique avant que le mouvement ne soit discrédité par d'autres modalités de mobilisation et donc de faire entendre la position de l'université.

Le Président se dit d'accord sur la nature de cette crise et celle-ci peut être analysée de manière positive ou négative. Il se sent responsable de l'université et fait confiance au Conseil d'Administration. Il ne se sent par ailleurs nullement mandaté par une assemblée générale. Il ne refuse pas que celle-ci se réunisse et vote des motions. Mais la liberté d'expression, de circuler, de faire grève doit être respectée. Il s'agit là d'une constante dans sa position. Il attendra donc la position du CA et de la CPU pour se prononcer.

M. COQUELIN répond qu'à ne pas vouloir réagir trop tôt, il craint que la réaction ne soit trop tardive.

Le Président estime que son point de vue est connu. Il dit vouloir garder la tête froide et gérer le temps à sa manière.

II – SCHEMA D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

M. LAÜGT rappelle qu'une circulaire ministérielle, arrivée en octobre 2008, demandait aux universités de présenter un schéma d'aide à l'insertion professionnelle pour le 13 février 2009, après avis des conseils, avec notamment la création des BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle). La circulaire prévoyait un plan d'aide sur 5 ans de 55 millions d'euros pour l'ensemble des universités. Suite à cette annonce, l'équipe du SUIO a commencé à travailler pour produire son schéma (cf. document). Entre temps, à l'occasion d'une réunion nationale des vice-présidents CEVU et des responsables des SUIO tenue en janvier 2009, le Ministère n'a plus donné l'assurance du financement annoncé, mais a néanmoins maintenu la demande de création des BAIP et de remontée des schémas directeurs.

M. ESCADAFAL souligne que la circulaire a été diffusée très tardivement, mais que l'information était connue. Le SUIO a travaillé sur un schéma cohérent, sans rentrer cependant dans le détail par manque de temps. L'idée générale était de partir du constat que le SUIO avait déjà été remis dans une nouvelle dynamique l'année précédente. Il était donc inutile d'éclater cette nouvelle structure qui donnait satisfaction. Il existe en effet deux modèles possibles : soit une intégration du BAIP dans le SUIO, soit un éclatement des missions du SUIO et l'ajout en parallèle du BAIP. La première solution a donc été choisie. Les missions du BAIP sont à peu de chose près celles du SUIO.

Il rappelle également que le SUIO sera lui-même intégré, dans le cadre de la réforme interne, dans une grande direction et que la mise en place du BAIP suppose la refonte des statuts du SUIO.

M. GOZE demande que dans le schéma proposé, paragraphe 2.4, il soit précisé que les stages sont gérés dans les UFR « ou les départements » et non uniquement dans les UFR.

M. ESCADAFAL annonce qu'un point supplémentaire sera ajouté au paragraphe 3.2 Axes stratégiques. Il s'agit de la démultiplication des partenariats avec l'aide de la Plateforme d'Insertion Professionnelle du PRES : les actions mentionnées ci-après seront menées, selon les besoins, avec l'APEC, l'APECITA, l'ADORA, le FONGECIF, les villes et leurs structures (notamment la Maison de l'Emploi de Bordeaux), les organisations représentatives des entreprises, les chambres consulaires.

Il fait également état d'une enquête qui a été menée auprès de tous les responsables de formation professionnelle pour évaluer les pratiques de l'insertion professionnelle dans les équipes de formation. Cette enquête fera l'objet d'un document définitif. Elle a montré que de nombreuses équipes mènent déjà un grand nombre d'actions, on peut notamment souligner que 10 d'entre elles utilisent la plateforme web d'annuaire d'anciens, action pionnière de Bordeaux 3 au niveau du PRES.

M. LAÜGT précise qu'il y a eu un travail en collaboration avec la plateforme d'insertion professionnelle du PRES qui a donné lieu à un document commun proposant la mutualisation d'outils.

M. COQUELIN signale que des graphiques n'ont pas été imprimés lors de l'édition du schéma d'insertion. Il constate, pages 15 et 22, que des besoins humains sont demandés. Il se demande comment, à budget constant et compte tenu de la baisse des effectifs enseignants et étudiants, l'université va pouvoir répondre à cette demande.

M. ESCADAFAL répond que dans le contexte actuel, deux personnes supplémentaires contractuelles seront demandées.

M. BAUDORRE intervient pour préciser qu'il ne s'agit pas seulement d'un schéma ministériel mais d'une mission à laquelle l'université croit. La demande est bien équilibrée, elle intègre tout ce que nous pouvons faire et mobiliser sur nos ressources propres. Il faudra dégager les moyens à mesure que les activités de développeront.

M. ESCADAFAL ajoute que le PRES sollicitera, selon la réponse du ministère, la Région qui agit déjà sur l'insertion professionnelle. Il signale enfin, qu'à la rentrée de janvier 2009, une technicienne de documentation contractuelle a été embauchée.

M. LAÜGT voudrait revenir sur le contenu de cette action qui n'est pas une révolution dans le fonctionnement de l'université mais qui se situe dans le droit fil de la dynamisation d'une équipe autour de l'information, de l'orientation et de la professionnalisation à l'université. Cette action a déjà été amorcée depuis deux ans.

M. COQUELIN est d'accord pour mobiliser tous les moyens possibles. Il souhaite cependant qu'il soit bien dit à tous les enseignants que cette mission d'insertion devra être partagée par l'ensemble du corps enseignant. Il s'agit d'une révolution culturelle qui aura du mal à passer dans les conditions économiques actuelles.

Le Président propose un vote sur le schéma directeur de l'insertion professionnelle.

Le schéma est approuvé à l'unanimité.

III – FSDIE (FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES)

M. LAÜGT rappelle qu'il s'agit de la ventilation des grandes masses du FSDIE. Lors de la dernière séance du CEVU, une première proposition avait été présentée par Mme GAUDY, mais elle avait demandé de surseoir au vote pour laisser le temps aux représentants étudiants de faire d'éventuelles modifications. Aucune proposition n'ayant été demandée à ce jour, la première proposition est donc à nouveau présentée (voir tableau).

M. PIALOUX signale une augmentation de l'aide aux projets individuels en raison de l'accroissement des demandes de ce type. Il précise que les 5 000 € attribués au fonctionnement du service de la vie étudiante seront en fait uniquement utilisés pour l'aide aux projets tutorés ou pédagogiques des filières artistiques ou encore des associations en instance de demande de domiciliation à Bordeaux 3.

M. COQUELIN souhaite faire deux remarques :

- Il avait été envisagé, l'année dernière, d'inscrire le projet sur la Langue des signes dans le cadre du PRES.
- On se retrouve dans la même situation que l'année dernière, à savoir que le vote sur la répartition des masses et celui sur le financement des projets vont être concomitants. Est-ce que la répartition proposée permettra le financement des projets ?

M. LAÜGT confirme que les grandes masses présentées tiennent compte des propositions de financement des projets. Il précise par ailleurs qu'il existe aussi des reports cumulés réservés (26 650 € + le report de 2008) qui viendront en plus des 84 000 € du budget de 2009.

Pour le projet Langue des signes, il annonce la visite, en fin de semaine, de Mme BRETAGNOLLE, chargée de mission pour l'accueil des étudiants handicapés au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. A cette occasion, toute une séance sera dévolue à des questions de Langue des signes et cette demande pourra être présentée.

Le projet de répartition des grandes masses du FSDIE est proposé au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LAÜGT propose de passer à l'examen des demandes de projets associatifs (cf. tableaux).

Il signale que la commission chargée d'examiner les dossiers s'est réunie le 22 janvier 2009 avec une forte participation des membres extérieurs, ce qui est nouveau.

Il commente certains projets :

- ↳ Page 3, l'association Tous Azimuts n'a pas reçu de proposition d'aide car elle peut être financée par le FSDIE de l'IUT.
- ↳ Page 3, l'association Kino Session, partenaire de la firme APPLE et prévoyant l'achat de matériel informatique, est invitée à faire appel à cette entreprise pour y pourvoir.

M. COQUELIN se dit satisfait de voir que cette année, il y a moins de problèmes de recevabilité des dossiers. Il en déduit qu'il existe désormais un bon accompagnement des projets. Il remarque également qu'il y a de moins en moins de projets « cachés » de filière. Il demande si pour le projet de l'association BABAOC, le financement ne pourrait pas aller jusqu'aux 3 000 € demandés.

M. LAÜGT rappelle qu'il existe une règle qui fixe à 30 € la subvention par étudiant et par voyage et qu'il n'y a pas de participation aux frais des étudiants.

Il propose ensuite l'examen du tableau des demandes pour les projets individuels.

M. PIALOUX est interpellé sur le projet numéro 3 de l'étudiant Julien CHENE qui n'a pas reçu de proposition de financement. Il répond qu'il a suivi lui-même le projet et que l'étudiant a proposé trois budgets successifs sans arriver à clarifier la situation. Faute de production d'un dossier correct, il n'a pu être évalué par la commission.

M. COQUELIN revient sur les projets associatifs et demande pourquoi le budget de l'association Campus dynamique a été revu à la baisse.

M. LAÜGT répond que le budget initial était de 8 300 €. Cependant, après avoir rencontré certaines difficultés, l'association a revu son projet à la baisse et a de plus obtenu des subventions par ailleurs.

Le Président propose de mettre au vote les deux tableaux de demande de subvention FSDIE.

Les propositions du tableau des demandes de subvention des projets associatifs sont adoptées à l'unanimité.

Les propositions du tableau des demandes de subvention des projets individuels sont adoptées à l'unanimité.

IV – CADRAGE DE L'HABILITATION 2011

Un document imprimé est distribué en séance, identique à celui précédemment envoyé par courriel mais comprenant les annexes annoncées.

M. LAÜGT retrace la genèse de la rédaction de la lettre de cadrage qui avait été commencée au CEVU du 28 novembre 2008. La mission a été confiée à la commission de la pédagogie qui a organisé plusieurs réunions dont une en commun avec la commission des moyens. A l'issue de la dernière réunion, il a été prévu de faire parvenir aux membres du CEVU le document principal de la lettre de cadrage et de distribuer en séance le document complet avec les annexes, qui reprend les conclusions des travaux de l'ensemble des séances.

Le calendrier proposé dans cette lettre prévoit de lancer le travail des équipes de formation à partir de ce document pour organiser au mois de mai 2009 une réunion du CEVU et du CA. Ce premier examen permettra de faire connaître les projets pour lesquels les travaux pourront continuer. Un calendrier précis des dépôts des projets devra être établi pour qu'il y ait des rapporteurs membres du CEVU désignés. Le cadre retenu a vocation à être souple et toute demande d'assouplissement a vocation à être entendue.

Mme BOURMAUD demande un éclaircissement : les paragraphes « Développement personnel » et « Sport » de la page 3 du document signifient-ils qu'il n'y aura plus du tout de points sport dans l'offre de formation.

M. LAÜGT répond qu'il n'y a pas de réponse claire de la part du département des activités physiques et sportives.

M. ARCELIN souligne l'importance de cette décision.

M. BAILLON, à propos du paragraphe sur la compensation, demande à ce que la possibilité d'enjambement des blocs soit revue.

M. LAÜGT répond qu'il sera nécessaire de trouver des règles communes à l'ensemble de l'université.

M. COQUELIN propose de retirer du texte « *ces blocs peuvent « enjamber » d'un semestre à l'autre dans l'année* ».

M. LAÜGT y est favorable. Il propose également que dans le paragraphe Développement personnel de la page 3 le terme « amènera » de la dernière phrase soit remplacé par « amène ».

A la demande de M. BAILLON, à la première page, paragraphe calendrier, le 2^{ème} tiret est modifié comme suit :

« - mai : présentation en CEVU et CA de maquettes provisoires *par les directeurs des composantes ou leurs représentants* pour dessin de l'offre de formation 2011 ».

M. BAILLON fait également remarquer que l'allongement des semestres à 13 semaines, nombre impair, soulève un problème pour les enseignements en alternance.

M. LAÜGT répond que cette proposition vise à l'harmonisation des calendriers des quatre universités du PRES de Bordeaux. La proposition d'un semestre à 13 semaines n'est qu'une hypothèse. Il fait remarquer que plus le semestre sera allongé, plus il sera facile de concevoir des enseignements décalés les uns par rapport aux autres.

M. COQUELIN pense qu'il faut entendre cette remarque. Il précise que les cours réguliers seront donnés sur 12 semaines, la semaine supplémentaire étant réservée pour les stages, les contrôles continus, les travaux personnels, etc. Il propose de retirer page 3, paragraphe Moyens envisagés, la parenthèse (2 HTD par semaine pendant 13 semaines = 26 EHTD pourraient faire une UE de 3 ECTS).

M. ATTEIA évoque, page 4 dans le tableau indicatif, le fait qu'il existe des UE disciplinaires pour 21 ECTS, alors qu'il avait été question de plus de multidisciplinarité pour favoriser l'orientation.

M. LAÜGT indique que la réponse figure déjà dans les principes généraux. Les UE peuvent être, en S1 et S2, disciplinaires ou pluridisciplinaires.

M. LOUVRADOUX estime que l'incitation à la bi-disciplinarité uniquement en L1 n'est pas une bonne idée sur le plan pédagogique.

M. BAILLON cite page 2 « Le nombre de 40 étudiants par groupe doit être considéré comme la règle générale ». Il s'interroge sur la signification de ce nombre.

M. LAÜGT répond qu'il s'agit de la norme actuelle et qu'il y a là un problème de moyens et d'efficacité. On s'aperçoit de fait, dans les discussions avec les enseignants, que le nombre de 40 est formel et bien plus faible en réalité en présentiel. Une réflexion doit être menée, formation par formation, en fonction des effectifs attendus.

Suite à une remarque de M. ARCELIN, page 4, paragraphe « Structures des masters », 2^{ème} ligne, le texte « toute UE apportant au moins 3 ECTS. » est retiré.

Mme BABIN souhaite qu'un compte rendu soit fait sur l'expérience du semestre rebond à Bordeaux 1 afin que les membres du CEVU puissent se prononcer sur la faisabilité de cette proposition.

M. LAÜGT répond qu'une étude sera menée sur ce sujet en mai 2009, dès que la proposition d'offre de formation aura été précisée.

Mme MANES GALLO demande quelles sont les fonctions du conseil de perfectionnement.

M. LAÜGT répond que cette instance doit avoir un regard de conseil pour une visée prospective sur les métiers et l'évolution des métiers, de manière à conseiller les équipes pédagogiques sur l'évolution des formations.

M. ATTEIA demande si les masters professionnels feront l'objet d'un financement supplémentaire, notamment dans le cas où le M1 serait indifférencié (recherche et professionnel).

M. LAÜGT répond qu'il y aura une étude au cas par cas.

Suite à différentes remarques :

- Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, le mot « titulaire » est remplacé par « sur emploi statutaire ».
- Page 3, paragraphe Langues vivantes, la dernière phrase après les deux points est remplacée par le texte suivant : « Par ailleurs, le système de certifications est maintenu. ».

Mme BOURMAUD attire l'attention des membres du CEVU sur la lourdeur de la mise en œuvre de l'UE obligatoire à choix « Développement personnel » étant donné le nombre d'étudiants concernés. Elle regrette que cette UE soit obligatoire et non facultative.

M. BAUDORRE estime que le cadrage proposé est précis. Il souhaite cependant que les remontées, après lecture des collègues enseignants, soient entendues et intégrées à la réflexion.

Il souligne également qu'il ne voit pas de cadrage dans le sens d'une politique générale. Il faudra que la politique des futures grandes UFR puisse émerger.

Le Président se dit d'accord pour l'expression d'une démocratie interne. Cela doit être explicite lors de la diffusion de la lettre de cadrage.

La proposition de cadrage de l'habilitation 2011 est proposée au vote.

Compte tenu de toutes les remarques et modifications notées, le texte est voté à l'unanimité.

Le Président,

SINGARAVÉLOU

